



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191028-DCM18-181019-  
DE  
Date de télétransmission : 28/10/2019  
Date de dépôt en préfecture : 28/10/2019

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DU DIX-HUIT OCTOBRE

DEUX MILLE DIX-NEUF

**Affaire 18-181019 : Mutation foncière des parcelles AT 669 et 681 sises au lotissement du Bras-Creux appartenant à la Commune / Vente au profit des Epoux GASP**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 OCTOBRE 2019 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 16

Absent (s) : 04

Procuration (s) : 09

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : GONTHIER Emmanuelle

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

L'an deux mille dix-neuf le DIX-HUIT OCTOBRE à neuf heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

**PRÉSENTS :** Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe - Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Aliette ROLLAND conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

**ABSENT(S) :** Victorin LEGER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal.

**PROCURATION(S) :** Laurence FELICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe à Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe à Marc Luc BOYER Maire - Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint à René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale à Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale à André GONTHIER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal à Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale à Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint.



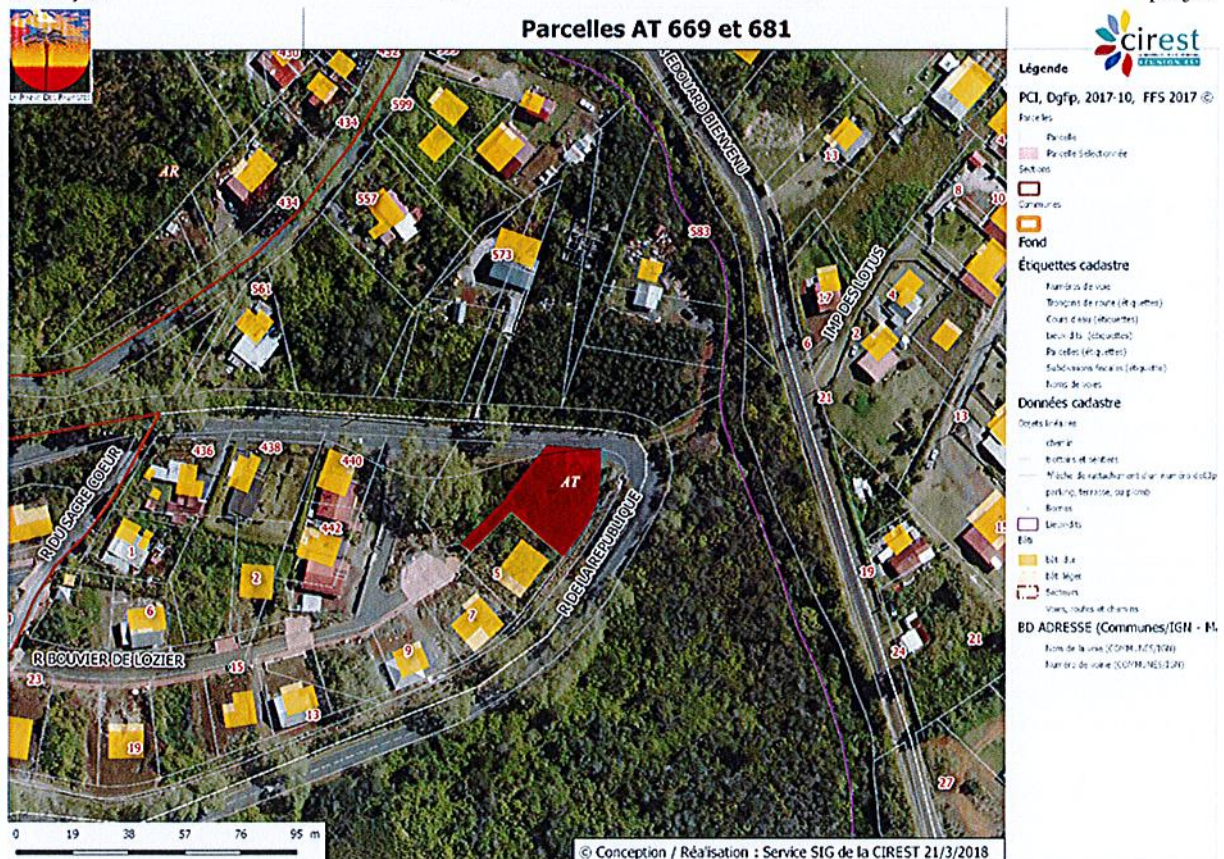
LE MAIRE,

Marc Luc BOYER

**Affaire 18-181019**  
**Mutation foncière des parcelles AT 669 et 681 sises au lotissement du Bras-à-Deux appartenant à la**  
**Commune / Vente au profit des Epoux GASP**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191028-DCM18-181019-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2019  
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Par délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2018, la Commune avait validé la vente des parcelles AT 669 et 681 à Monsieur Pierre DEFLORES. Le 18 juillet 2019, Monsieur DEFLORES nous informait qu'il renonçait à son projet.



Par courrier en date du 5 septembre 2019, Monsieur et Madame GASP Daniel Sébastien et Sandrine Marie Christelle ont sollicité la Commune pour l'acquisition des parcelles AT 669 et 681 d'une superficie totale de 809 m<sup>2</sup>.

A ce titre, la Ville a sollicité l'avis du Service des Domaines et ce dernier a estimé le bien à 81 000 €.

Après avoir visité les lieux et pris connaissance de l'estimation des Domaines ainsi que du règlement du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur et Madame GASP Daniel Sébastien et Sandrine Marie Christelle demandent une remise sur le prix proposé.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'accéder à leur demande compte tenu notamment de la situation de la parcelle, un peu contrainte par la RN3 et de la présence d'un Espace Boisé Classé. Il est proposé une remise de 5% pour la vente des parcelles AT 669 et 681, soit à un prix de 76 950.00 €, hors frais notariaux devant rester à la charge des acquéreurs. Cette offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la décision du Conseil Municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la Commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité. Les acquéreurs peuvent se faire subroger dans l'acquisition définitive par un tiers, personne physique ou société civile immobilière (SCI).

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191028-DCM18-181019-  
DE  
Date de télétransmission : 28/10/2019  
Date de réception en préfecture : 28/10/2019

- **PROCEDE** à la validation de la cession des parcelles référencées A 11669 et 651 d'une surface totale de 809 m<sup>2</sup> hors frais notariaux au prix de 76 950 €.
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

(Pièces-jointes : Délibération N°27-050418 Mutation Foncière/Vente du terrain communal à bâtir cadastré AT 669 et 651 sis à la rue Bouvier DELOZIER au 2<sup>ème</sup> village à Monsieur DE FLORIS Pierre – Courrier de FLORIS Pierre en date du 22 mars 2018, demande d'acquisition d'un terrain communal – Avis du domaine valeur 81 000€ du 15/11/2017 - Courrier de Monsieur GASP Daniel Sébastien en date du 05 septembre 2019, Acquisition d'une parcelle – Extrait du Plan cadastral – Avis du domaine valeur 81 000€ du 02/09/2019 – Courrier de FLORIS Pierre du 17 juillet 2019, Désistement d'acquisition d'un terrain communal).

---

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,



Marc-Luc BOYER



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191028-DCM18-181019-  
DE

Date de télétransmission : 28/10/2019  
Date de réception en préfecture : 28/10/2019

EXTRAIT DU REGISTRE MUNICIPAL

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU CINQ AVRIL

DEUX MILLE DIX-HUIT

**Affaire n°27-050418 : Mutation foncière / Vente  
du terrain communal à bâtir cadastré AT 669 et  
681 sis à la rue Bouvier DELOZIER au 2ième  
Village à Monsieur DE FLORIS Pierre**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la  
convocation avait été faite le 29 mars 2018 et que le nombre de  
membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de :  
18

Absent (s) : 08

Procuration (s) : 03

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement  
délibérer



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

L'an deux mille dix-huit le CINQ AVRIL à seize  
heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des  
Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire  
s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la  
Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY  
1<sup>er</sup> adjoint - Laurence FELICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe -  
Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint - Sylvie DE  
ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe - Micheline  
ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint  
- Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe - Jean Benoit  
ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint - Victorin LEGER conseiller  
municipal - André GONTHIER conseiller municipal  
- René HOAREAU conseiller municipal - Marie  
Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël  
ROBERT conseiller municipal - Jasmine  
JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée  
DIJOUX conseillère municipale - Priscilla  
ALOUETTE conseillère Johnny PAYET conseiller  
municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller  
municipal - Aliette ROLLAND conseillère  
municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal -  
Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc  
SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle  
DELATRE conseillère municipale - Toussaint  
GRONDIN conseiller municipal - Mélissa  
MOGALIA conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Marc Luc BOYER Maire à  
Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint -  
Ghislaine DORO conseillère municipale à  
Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe - Éric BOYER  
conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller  
municipal.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20180405-DCM27-050418-  
DE  
Date de télétransmission : 11/04/2018  
Date de réception préfecture : 11/04/2018



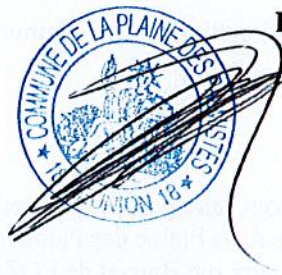
**Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à L'UNANIMITÉ :**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191028-DCM18-181019-  
DE  
Date de téléransmission : 28/10/2019  
Date de réception préfecture : 28/10/2019

- **PROCÈDE** à la validation de la cession du terrain de 809m<sup>2</sup> référence AI 669 et 681 a Monsieur DE FLORIS Pierre, au prix de 76 950 €,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

(Pièces-jointes : lettre de Monsieur de FLORIS Pierre en date du 22 mars 2018-Avis du domaine).

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.  
**Pour copie conforme**



**LE MAIRE**

**Marc Luc BOYER**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20180405-DCM27-050418-  
DE  
Date de téléransmission : 11/04/2018  
Date de réception préfecture : 11/04/2018

**de FLORIS Pierre**  
N° 566 Avenue de Bourbon  
97440 Saint-André  
Tél : 0692 77 09 04  
p.defloris@cirest.fr



**Monsieur le Maire**  
**Hôtel de Ville**  
**230 Rue de la République**  
**97431**  
**Plaine des Palmistes**

**Objet** : Demande d'acquisition d'un terrain communal  
P/J : Plan cadastral

**Monsieur le Maire,**

Par la présente, je tiens à vous faire part de mon souhait de procéder à l'acquisition d'un terrain communal sur la commune de la Plaine des Palmistes. Il s'agit des parcelles cadastrées AT 669 et AT 681 situées à Bras Creux rue Bouvet de LOZIER.

La superficie que j'envisage d'acquérir est d'environ 809 m2 dans le but de réaliser la construction d'une villa individuelle.

Je certifie avoir contacté, au préalable, le Service urbanisme afin de prendre connaissance du Règlement du Plan Local d'Urbanisme qui s'applique aux parcelles (AT 669 de 783 m2, et AT 681 de 26m2), à savoir le règlement de la zone Uc, le PPR avec un classement en B3 des parcelles, d'avoir pris connaissance du prix estimé par le Service des Domaines qui s'élève à 81 000 €.

Au titre du classement d'une partie de la parcelle en zone espace boisé classé et des contraintes du PPR, je sollicite une réduction de 5 % du prix du foncier.

Dans l'attente d'une réponse favorable.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Maire**, mes salutations distinguées.

Saint-André, le 22 Mars 2018



**Pierre de FLORIS**

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20180405-DCM27-050418- DE Date de télétransmission : 11/04/2018 Date de réception préfecture : 11/04/2018
---



N° 7300-SD

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191028-DCM18-181019-  
DE  
Date de télétransmission : 28/10/2019  
Date de réception préfecture : 28/10/2019

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REUNION**

Pôle Gestion publique

Service : Missions Domaniales

Adresse : 7 Avenue André Malraux

97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9

Le 15/11/2017

*Le Directeur Régional des Finances Publiques de  
LA REUNION*

**POUR NOUS VOUS**

à

Affaire suivie par : Lilian SAVIRAYE

Téléphone : 0262 84 05 85

Courriel : [drip974.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:drip974.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

Réf. : N° dossier : 2017- 408V1137

Mairie de La Plaine des Palmistes

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : AT0669-0681**

**ADRESSE DU BIEN : COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**VALEUR VÉNALE : 81 000 €**

1 – SERVICE CONSULTANT

*Mairie de La Plaine des Palmistes*

*AFFAIRE SUIVIE PAR :*

*MME Delphine DIJOUX*

2 – Date de consultation

: 04/10/2017

Date de réception

: 23/10/2017

Date de visite

: Fait du bureau/Actualisation d'un avis de 2015

Date de constitution du dossier « en état »

: 23/10/2017

**OPERATION SOUSCrite AU VISU DU DOMAINE - RESOLUTION DU POUVOIR LOCAL**

Cession

**DESCRIPTION DU BIEN**

Référence cadastrale : AT0669-0681

Description du bien : Parcelles AT0669-0681 d'une contenance respective de 783 m<sup>2</sup> et 26 m<sup>2</sup>, formant une unité foncière de 809 m<sup>2</sup> dans un lotissement à Bras Creux.

**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20180405-DCM27-050418-  
DE  
Date de télétransmission : 11/04/2018  
Date de réception préfecture : 11/04/2018



**5. SITUATION JURIDIQUE**

- nom du propriétaire : Commune de La Plaine des Palmistes
- situation d'occupation : Libre

**6. URBANISME ET RESEAUX**

P.O.S. / P.L.U. : AUc – Réseaux

P.P.R. : B3

**7. DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à 81 000 €

Marge d'appréciation de 10 %

**8. DURÉE DE VALIDITÉ**

Un an

**9. OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

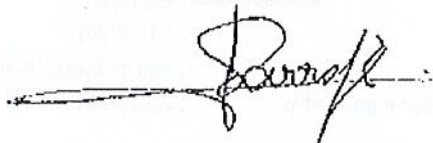
Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur Régional des Finances publiques et par délégation,

L'évaluateur



Lilian SAVIRAYE

Inspecteur des Finances Publiques

A La Plaine des Palmistes le 05/09/2019

M R GASP Daniel Sébastien

Mme VENEROSY (épouse) GASP Sandrine Naïve christelle

16 impasse des Figues

97431 Plaine des Palmistes

TEL: 0692 67 8872

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20191028-DCM18-181019-  
0E  
Date de télétransmission : 28/10/2019  
Date de réception préfecture : 28/10/2019



A Monsieur Le Maire de la Plaine des Palmistes

Marc Luc BOYER

230 Rue de la République

97431 Plaine des Palmistes

Objet: Acquisition d'une parcelle.

Monsieur le Maire,  
par la présente, je vous fais part de notre souhait  
d'acquérir les parcelles communales référencées AT669, AT681 situées  
Rue Bouvier de Lozier, pour une superficie de 809 m<sup>2</sup>.

Nous sollicitons également votre bienveillance pour une  
remise sur le prix de vente fixé par les domaines qui est de  
81000 €.

Nous avons pour projet de réaliser notre maison  
principale sur ce terrain.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre  
part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes  
salutations les plus distinguées.

~~VENEROSY~~  
VENEROSY S.  
GASP S.

<Convexe>

DEPARTEMENT

MAIRIE

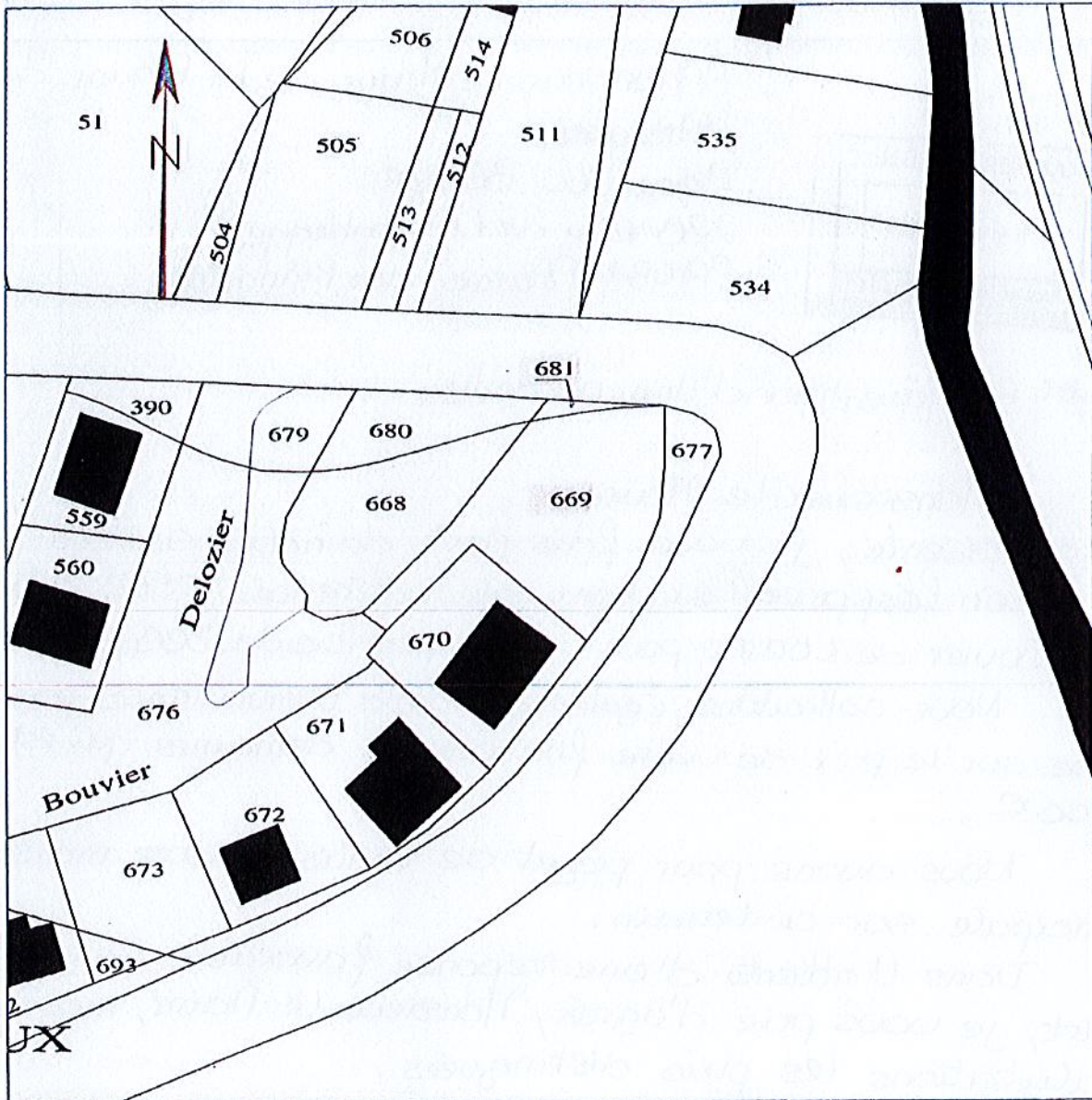
COMMUNE

SERVICE DU PLAN

la Plaine-juin18

Accusé de réception de la Section AT  
974-219740065-20191028-DCM18-181019-  
DE  
Date de téltransmission : 28/10/2019  
Date de réception en préfecture : 0/2019  
Réf. : 17100

### EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :  
GRATUIT !  
Cachet:

Extrait certifié conforme  
au plan communal  
- à la date ci-dessous

A ...  
le 9/5/2019  
Signature

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REUNION**

Pôle Gestion publique

Service : Missions Domaniales (P.E.D.)

Adresse : 7 Avenue André Malraux

97744 SAINT DENIS CS21015

Le 2 septembre 2019

*Le Directeur Régional des Finances Publiques de  
LA REUNION*

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Lillian SAVIRAYE

Téléphone : 0262 94 05 85

Courriel : [drfip974.pole-evaluation@dgif.finances.gouv.fr](mailto:drfip974.pole-evaluation@dgif.finances.gouv.fr)

Réf. : N° dossier : 2019-406V0741

à

Mairie de La Plaine des Palmistes

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN : AT0669-0681**

**ADRESSE DU BIEN : RUE BOUVIER DELOZIER - LA PLAINE DES PALMISTES**

**VALEUR VÉNALE : 81 000 €**

**1 – SERVICE CONSULTANT**

Mairie de La Plaine des Palmistes

*AFFAIRE SUIVIE PAR :*

*M. Julien ROLLAND*

**2 – Date de consultation**

: 24/07/2019

**Date de réception**

: 29/07/2019

**Date de visite**

: 26/08/2019

**Date de constitution du dossier « en état »**

: 29/07/2019

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession

**4 – DESCRIPTION DU BIEN**

Parcelles AT0669-0681 d'une contenance cadastrale respective de 783 m<sup>2</sup> et 26 m<sup>2</sup>, formant une unité foncière de 809 m<sup>2</sup> dans un lotissement à Bras Creux.

**5 – SITUATION JURIDIQUE**

- nom du propriétaire : Commune de La Plaine des Palmistes

- situation d'occupation : Libre de toute occupation et location

**6 – URBANISME ET RÉSEAUX**

**P.L.U. :**

AT0669 : AUc

AT0681 : AUc - espace boisé classé

**P.P.R. :** B3

**Réseaux et voiries :** tous réseaux et accès à la rue Bouvier Delozier

**7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à **81 000 €**

**Marge d'appréciation de ± 10 %**

**8 – DURÉE DE VALIDITÉ**

Un an

**9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

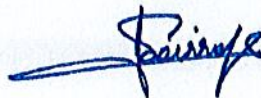
Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur Régional des Finances publiques et par délégation,

L'évaluateur



**Lilian SAVIRAYE**

**Inspecteur des Finances Publiques**

de **FLORIS Pierre**  
N° 566 Avenue de Bourbon  
97440 Saint-André  
Tél. : 0692 77 09 04  
p.defloris@cirest.fr

COURRIER ARRIVÉ LE :

18 JUL 2019  
Accusé de réception en préfecture  
97421974006520191028-DCM18-181019-  
DE LA PLAINES DES  
Date de transmission : 28/10/2019  
Date de réception préfecture : 28/10/2019

**Monsieur le Maire**  
**Hôtel de Ville**  
**230 Rue de la République**  
**97431**  
**Plaine des Palmistes**

Objet : Désistement d'acquisition d'un terrain communal

**Monsieur le Maire,**

Par courrier en date du 22 mars 2018, je vous avais sollicité pour l'acquisition des parcelles communales AT 669 et 681 situées rue Bouvier DELOZIER ce qui avait été acté et accordé par la délibération du conseil municipal du 05 avril 2018 (Affaire n° 27-050418) et je vous en remercie.

Malheureusement, j'ai le regret de vous informer par le présent courrier, que je ne donnerai pas suite à cet achat immobilier.

En effet, une autre proposition d'acquisition foncière privée sur la commune a retenu mon choix.

Vous renouvelant mes regrets, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Maire**, mes salutations distinguées.

Saint-André, le 17 Juillet 2019

**Pierre de FLORIS**

